



## Assurer soi meme ses clients

Par **Deborah1234**, le **19/06/2011 à 10:06**

Bonjour,rnrnUne société a-t-elle la possibilité d'assurer elle-même ses clients contre le bris, casse, vol... de matériel et s'occuper elle-même des réparations, remboursements...rnrnMerci de votre réponse et bonne journée.rnrnDeborah

Par **alterego**, le **20/06/2011 à 01:23**

BonjourrnrnLes réparations sont une chose, l'assurance en est une autre. rnLa société doit souscrire une assurance auprès d'un assureur (profession règlementée) qui indemniserà en cas de sinistre ses clients.rnrnCordialement

Par **chaber**, le **20/06/2011 à 07:48**

bonjour,rnrnHormis les assurances obligatoires de par la loi, chaque individu ou chaque société est totalement libre de s'assurer ou non.rnrnLes grandes sociétés garantissent généralement le genre de risques que vous mentionnez auprès de Compagnies d'assurances agréées: argument de vente.rnrnToute société a cependant l'obligation de répondre au Code de la Consommation sur les garanties et défauts de conformité.

Par **Deborah1234**, le **20/06/2011 à 10:10**

Merci beaucoup pour vos réponses et bonne journée.